

Andenne dit NON à l'accueil de déchets à proximité du centre-ville

La Ville d'Andenne vient d'annoncer, de manière très discrète, l'enquête publique relative à ce dossier à propos duquel nous réclamons en vain des informations depuis deux ans.

Voici pourquoi il faut refuser la demande de permis unique introduite par la Sprl JANUS INTERNATIONAL :

1. En matière de déchets, Andenne a déjà donné. La décharge d'Anton, Ardenne Humus, Brenner et le sinistre projet d'incinérateur restent gravés dans la mémoire des habitants.
2. Il n'est pas question d'attribuer un terrain andennais – et encore moins d'un quai de Meuse - à ce que la presse appelle « la mafia des déchets » qui véhicule des capitaux considérables et où les pots de vin semblent être fréquents.
3. Une fois que le permis d'exploiter est accordé, il est impossible de contrôler la nature des déchets. Andenne en a fait l'expérience avec la décharge d'Anton et, récemment encore, le député wallon Jean-Louis Crucke a dénoncé un problème de ce type au zoning de Farciennes (dossier LCCH).
4. Le terrain, situé à côté du pont d'Andenne, vient d'être assaini aux frais des contribuables et ne peut en aucun cas être cédé à une entreprise potentiellement polluante. L'avis de la Ville mentionne des déchets non dangereux, mais il s'agit partiellement de déchets d'équipements électriques et électroniques qui contiennent des polluants persistants tels qu'arsenic, mercure, cadmium et lithium.
5. La firme JANUS INTERNATIONAL qui a introduit la demande, semble représenter des intérêts chinois. Or, nous connaissons le manque de respect des entreprises chinoises pour l'environnement. D'après un article de presse récent, en Chine la moitié des fleuves et des lacs sont empoisonnés et soixante pour cent des nappes phréatiques sont impropres à la consommation.
6. Etablir ce genre d'usine le long de la Meuse tient de l'irresponsabilité. Ce fleuve fournit de l'eau à notre population et à celle des Pays-Bas. Nous avons informé le gouvernement néerlandais du danger.
7. La santé de la population sera mise en danger. Dans une lettre datée du 17 mars 2015, le Collège des bourgmestre et échevins écrivait: « Nous sommes conscients, comme vous, du risque potentiel que l'activité d'une usine de recyclage de déchets d'équipements électriques et électroniques peut avoir sur l'environnement et la santé humaine. »
8. Un centre de déchets produit un bruit considérable et un charroi important qui s'ajoute à celui d'un quartier où il y a des embouteillages tous les jours.
9. L'établissement d'une telle usine à proximité du centre-ville va faire chuter la valeur des maisons et des appartements dans un rayon de cinq cents mètres et handicaper la création de commerces et d'habitations dans toute la région.

QUE FAUT-IL FAIRE ?

- **Consulter le dossier** au Centre Administratif (place du Chapitre 7), entre le 5 et le 21 septembre, de 9 à 12 et de 14 à 16h.
- **Marquer votre opposition par écrit** (moyennant un accusé de réception) au Service de l'Aménagement du territoire (même adresse), et cela avant le 21 septembre 2016).
- **Assister à la séance de clôture** de l'enquête publique qui aura lieu le mardi 21 septembre 2016 à 17h00 dans la salle de réunion du Centre Administratif et en avertir le Service compétent (085-84.96.03)

Pour le Comité de Défense d'Andenne a.s.b.l.,
Manfred Peters, Président (manfred.peters@unamur.be)